



**Madame Carole DELGA**  
**Présidente de la Région Occitanie**  
**A l'attention de Emmanuelle LAGANIER**  
**201, Avenue de la Pompignane**  
**34064 MONTPELLIER CEDEX 2**

Réf : PJ/SV/PB 17035

Objet : Demandes de mesures régionales d'appui suite au Gel 2017

Lattes, le 29 mai 2017

Madame la Présidente,

Notre courrier du 2 mai 2017 vous alertait sur l'impact considérable du gel dans les exploitations de la région Occitanie. Nous revenons vers vous pour envisager ensemble les mesures que la Région peut mettre en place pour aider les agriculteurs touchés par cette calamité.

Les premières mesures à mettre en place sont conjoncturelles. Elles doivent contribuer à desserrer tant que faire se peut l'étau financier qui va de refermer sur les exploitations dès l'automne prochain.

Nous demandons votre appui sur des mesures de soutien aux trésoreries :

- Il s'agit d'abord de recourir au dispositif d'avance remboursable. Nous devons travailler ensemble à en définir les contours (besoins en trésorerie, maintien de l'emploi, aide à la vinification, ...). Il permettra aux exploitants et aux structures collectives de sauvegarder le capital productif et humain ;
- Il s'agit ensuite d'appuyer la filière (exploitants et structures collectives) dans la mise en place de solutions de crédits adaptées à la situation (prêts à taux zéro, dispositif « année blanche », ...). Votre aide serait notamment nécessaire pour garantir financièrement ces dispositifs auprès des établissements bancaires.

Au-delà de ces premières mesures, nous voulons engager avec vous une concertation pour renforcer les outils de protection des agriculteurs contre les aléas climatiques. La Région a une place centrale dans la formalisation et la gestion des aides européennes à l'agriculture. Elle dispose également de son propre budget qui lui permet d'orienter une politique régionale agricole. Elle peut encourager et inciter à la mise en place d'une politique de prévention.

Tout d'abord, il faut envisager le renforcement des aides à l'exploitation pour le développement des outils de protection (dispositifs anti-gel, protections grêle, bio sécurité, ...).

Ensuite, il faut trouver le moyen d'améliorer le recours par les agriculteurs aux dispositifs assurantiers. Nous agissons auprès de l'Etat et des assureurs pour améliorer les dispositifs existants qui sont perfectibles. Mais il faut également inciter les agriculteurs à y recourir. Nous sollicitons votre aide dans ce cadre sur deux axes :

- Développer une campagne de communication régionale pour expliquer le fonctionnement de ces dispositifs assurantiels, les différentes stratégies de sécurisation qu'ils permettent, et leur intérêt économique ;
- En parallèle nous voulons envisager avec vous la meilleure façon de développer une aide incitative en agissant sur les aides à l'agriculture que vous gérez et dont certaines pourraient être bonifiées pour les agriculteurs qui prennent une assurance climatique.

Sur ce dernier volet, la commission viticole de la FNSEA s'est positionnée en faveur d'une orientation similaire des aides européennes dans le cadre de l'OCM. Il s'agirait donc de créer une synergie entre ces différents niveaux de décision pour une plus grande incitation à la prise d'une assurance climatique par les agriculteurs.

Nous demandons, également, au travers de vos compétences économiques, une prise en charge exceptionnelle des surcoûts de charges consécutifs au gel :

- Surcoût de taille dans les exploitations ;
- Surcoût de vinification dans les structures individuelles et collectives ;

Des mesures de ce type ont été prises en 2016 pour aider les exploitations de l'appellation Pic Saint Loup touchées par la grêle. Dans ce cas précis, le Conseil Départemental de l'Hérault et Montpellier Méditerranée Métropole avaient financé ces actions. Nous demandons à ce que ce type d'intervention puisse être reproduite à l'échelle régionale en mobilisant l'ensemble des collectivités territoriales du territoire.

Enfin, la FRSEA va se mobiliser sur la mise en place de plusieurs mesures complémentaires à celles que nous venons de vous exposer. Vous en trouverez un récapitulatif ci-joint. Madame La Présidente, nous serons plus forts pour obtenir des résultats si la Région Occitanie appuie nos demandes et notamment :

- Que l'Etat abonde de façon exceptionnelle au Fonds d'Action Sanitaire et Social de la MSA qui permet une prise en charge des cotisations sociales. Ce fonds a été fortement sollicité dans le cadre de la crise aviaire. Il ne permet pas de faire face aujourd'hui à cette nouvelle situation ;
- Notre souhait de voir se mettre en place des dispositifs de chômage partiel et de formation partout où cela est possible. Il faut organiser et communiquer sur ces dispositifs qui sont méconnus. La Région pourrait nous appuyer dans ce cadre ;

Nous souhaiterions pouvoir vous exposer tout ceci en détail, aussi nous vous proposons de venir, sur une exploitation sinistrée, rencontrer responsables professionnels et agriculteurs, dès que possible.

Dans l'attente de votre retour, nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président  
Philippe JOUGLA



Le 1<sup>er</sup> Vice-Président  
Serge VIALETTE

